

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS
DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

SESSION 2023

SUJET

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2
QUESTIONS À RÉPONSE COURTE**

Matériel autorisé :

Pour les options gestion des ressources humaines, problèmes économiques et sociaux et enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé ;

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

Pour l'option comptabilité et finance :

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la nouvelle circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021.

L'usage du plan comptable n'est pas autorisé (fourni dans le sujet).

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées.

Ce sujet comporte 22 pages numérotées de 1/22 à 22/22.

Questions communes à toutes les options : pages 2 à 6.

Questions relatives à l'option choisie lors de l'inscription au concours :

- **Gestion des ressources humaines dans les organisations : pages 7 à 9 ;**
- **Comptabilité et finance : pages 10 à 15 ;**
- **Problèmes économiques et sociaux : pages 16 à 19 ;**
- **Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne : pages 20 à 22.**

- 1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.** S'il est incomplet, demandez-en un autre aux surveillants.
- 2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/des copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.**
- 3. Sous peine d'annulation de votre copie, vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 1 sur 22

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : série de 6 à 9 questions à réponse courte

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

**QUESTIONS COMMUNES À TOUTES LES OPTIONS
(À TRAITER OBLIGATOIREMENT)**

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé ;

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

À partir des documents joints et de vos connaissances personnelles, vous répondrez aux questions suivantes :

Question commune 1

En quoi les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 se veulent « durables » ?

Question commune 2

Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et égalité : qu'en pensez-vous ?

Question commune 3

À l'ère des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, que pensez-vous de la devise de Pierre de Coubertin « Plus vite, plus haut, plus fort » ?

Document 1

**Politique du système de management
de la durabilité et de l'héritage de Paris 2024**

Dès la phase de candidature, Paris 2024 s'est engagé à organiser des Jeux révolutionnaires, spectaculaires et durables. La durabilité et l'héritage s'inscrivent au cœur du projet ambitieux des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, développé en collaboration avec les athlètes et le mouvement sportif, les pouvoirs publics, la société civile et l'ensemble des acteurs de l'écosystème des Jeux.

Face aux grands enjeux sociaux et environnementaux actuels, les Jeux de Paris 2024 constituent un horizon commun pour relever les défis qui nous attendent. C'est fort de cette conviction que Paris 2024, en alignement avec l'Agenda 2020 du CIO et pour contribuer aux objectifs de développement durable de l'ONU, s'engage à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'une nouvelle ère ; des Jeux qui contribuent à leur niveau à la transformation écologique et sociale de la société.

Cette double ambition forte, environnementale et sociale, est intégrée de la conception et la planification à la livraison des Jeux, jusqu'aux activités postérieures à l'événement : dans tous ces domaines, Paris 2024 a comme objectif de laisser un héritage positif et de faire vivre ces ambitions bien au-delà des Jeux. Cette ambition se décline en défis qui répondent aux enjeux de durabilité identifiés comme prioritaires pour les activités qui sont sous le contrôle de Paris 2024 :

- Être exemplaire et innovant sur le plan de la responsabilité environnementale en organisant des Jeux neutres en carbone ; en préservant et régénérant la biodiversité ; en développant l'économie circulaire ; en renforçant la résilience environnementale et en contribuant à l'accélération de la transition écologique dans le sport, les territoires et les grands événements ;
- Faire des Jeux pour le plus grand nombre, moteurs du développement social et économique des territoires-hôtes et de l'amélioration de la qualité de vie ; en défendant l'inclusion, l'égalité, la solidarité, la lutte contre le racisme et les stéréotypes ; et en renforçant la place du sport dans la société ;
- Mobiliser la Génération 2024 pour accélérer la transformation de la société grâce à l'éducation et la participation citoyenne par et à travers le sport ;
- Intégrer de manière exemplaire l'accessibilité universelle dès la conception des Jeux, avec pour objectif d'assurer une expérience inclusive pour tous, et de léguer un héritage matériel et immatériel.

De plus, en accord avec sa mission et ses valeurs, Paris 2024 affirme son engagement à pratiquer le devoir de vigilance, l'intégrité, la transparence et l'inclusion ; à respecter l'ensemble des exigences légales et autres exigences qui s'appliquent à ses activités ; et à travailler étroitement avec ses prestataires dans le domaine des achats responsables.

Enfin, pour mener à bien ces ambitions, Paris 2024 s'engage à développer l'ensemble de ses activités à travers un système de management durable conforme à la norme internationale ISO 20121.

Dans ce cadre, Paris 2024 a la volonté de faire avancer les pratiques en matière de gestion durable des événements, et s'emploie à améliorer continuellement ses performances dans ce domaine.

Dans cette optique, toutes suggestions à ce sujet peuvent être soumises via : sustainability@Paris2024.org.

Date et signature :
Tony Estanguet
01-06-22

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Politique Héritage et durabilité

Document 2

Égalité des genres à travers le temps : aux Jeux Olympiques

Les Jeux Olympiques sont devenus l'événement sportif le plus important et le plus égalitaire du monde.

Plus d'un siècle après la première participation des femmes aux Jeux Olympiques, le nombre de concurrentes en lice aux Jeux de Tokyo 2020 était pratiquement égal à celui des concurrents.

L'avancée vers l'égalité des genres – aussi bien sur l'aire de compétition qu'en dehors – s'accélère depuis quelques années au sein du Mouvement olympique grâce, en partie, aux initiatives progressistes lancées par le Comité International Olympique (CIO).

Le nombre de femmes concourant aux Jeux a augmenté de manière significative, passant de 34 % aux Jeux d'Atlanta 1996 à un nouveau record de 48 % à ceux de Tokyo 2020, avec l'engagement pris d'atteindre une égalité parfaite aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

En plus d'être les premiers Jeux Olympiques d'été de l'histoire où l'équilibre entre les genres aura été quasiment atteint, les Jeux de Tokyo 2020 ont été marqués par un changement de règles qui a permis à un homme et une femme athlètes de porter ensemble le drapeau de leur délégation lors de la cérémonie d'ouverture. Ainsi, 91 % des Comités Nationaux Olympiques (CNO) avaient une femme porte-drapeau, ce qui a considérablement accru la visibilité des athlètes féminines lors de cet événement emblématique.

Les Jeux de Beijing 2022 sont à ce jour les Jeux Olympiques d'hiver les plus équilibrés qui soient en termes de représentation hommes-femmes, avec 45 % de concurrentes attendues. En octobre 2018, les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de Buenos Aires 2018 étaient le tout premier événement olympique à afficher une égalité parfaite entre les genres. (...)

Un long chemin vers l'égalité des genres

La route a été longue depuis les Jeux Olympiques de Paris 1900, lorsque des athlètes féminines participèrent pour la première fois à cinq épreuves : tennis, voile, croquet, sports équestres et golf. Seules 22 femmes y prirent part, représentant à peine 2,2 % du nombre total des concurrents (997).

Ces 25 dernières années, le CIO a encouragé les CNO et les Fédérations Internationales (FI) à accroître la participation des femmes. Parmi les principaux changements apportés, citons l'admission des femmes dans divers sports auparavant exclusivement masculins, les quotas fixés par le CIO et remplis par les FI, ainsi que l'augmentation du nombre d'épreuves avec remise de médailles pour les athlètes féminines. Plusieurs nouvelles épreuves mixtes ont également été ajoutées afin de promouvoir davantage la diversité et l'égalité des genres. Aux Jeux de Tokyo 2020, le nombre d'épreuves mixtes a été multiplié par deux par rapport à l'édition de Rio 2016, tandis que les Jeux de Beijing 2022 accueilleront quatre nouvelles épreuves mixtes au programme.

Des mesures importantes ont également été prises pour équilibrer le calendrier des compétitions. Depuis les Jeux de PyeongChang 2018, des efforts ont été déployés pour équilibrer le nombre de finales par jour ainsi que le nombre total d'heures de compétition pour le sport féminin et le sport masculin.

Le CIO ne cherche pas seulement à atteindre la parité dans les chiffres. Il sait également que chaque occasion donnée au sport féminin et aux athlètes féminines aux Jeux Olympiques a un impact sur la promotion de l'égalité des genres et sur les débouchés offerts aux sportives dans le monde entier.

Source : site internet du Comité International Olympique, Égalité des genres à travers le temps : aux Jeux Olympiques (olympics.com)

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 3 sur 22

La billetterie des Jeux de Paris 2024 : explications

Le plus grand évènement sportif mondial approche... Un rendez-vous unique à vivre dans la plus belle ville du monde et aux quatre coins de la France, sur des sites de compétition iconiques. Décrocher un billet pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, c'est la promesse de vivre une expérience inoubliable dans une ambiance de fête exceptionnelle. Les ventes ne sont pas encore ouvertes, mais tout le monde aura une chance d'assister aux Jeux.

Avec près de 10 millions de billets mis en vente pour les Jeux Olympiques et près de 3,4 millions de billets pour les Jeux Paralympiques, les Jeux sont le plus grand évènement sportif au monde. En 2024, les spectateurs vivront les Jeux aux côtés des plus grands champions, dans une ambiance de fête unique, avec le monde entier.

Les formules seront multiples pour assister aux Jeux mais toutes seront vendues sur un site de vente unique. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, la billetterie sera 100% digitale et accessible à tous.

À la vente pour les Jeux Olympiques, des packs pour assister à plusieurs compétitions et des billets à l'unité. Face à la très forte demande pour les Jeux Olympiques, un système de tirage au sort permettra à tout le monde de partir sur un pied d'égalité pour tenter d'acquérir un billet.

A la vente pour les Jeux Paralympiques, des billets à l'unité et des pass à la journée pour découvrir plusieurs sports paralympiques.

La billetterie en quelques chiffres

- 13.4 millions de billets en vente pour les Jeux de Paris 2024
- 10 millions de billets pour les Jeux Olympiques
- 3.4 millions de billets pour les Jeux Paralympiques

Des créneaux d'achat par tirage au sort

Le tirage au sort est la modalité la plus juste pour permettre au monde entier de partir sur un pied d'égalité pour tenter d'obtenir un billet, et pour éviter l'encombrement sur la plateforme si tout le monde se connecte en même temps. Paris 2024 innove par rapport aux anciennes éditions des Jeux, avec un tirage au sort permettant d'attribuer aux personnes sélectionnées des créneaux de plusieurs heures pour effectuer leurs achats.

Moins chronophage, plus transparent, ce système permet notamment :

- D'effectuer un achat en temps réel, en ayant connaissance de l'ensemble des billets toujours disponibles à la vente ;
- De prioriser et de sécuriser des billets dès les premières phases de vente.

Les deux premières phases de vente pour les Jeux Olympiques se feront via ce mécanisme de tirage au sort.

Le calendrier de vente des Jeux Olympiques

Étape 1 : Fin 2022 - Début des inscriptions au tirage sort pour la vente de packs pour assister à plusieurs compétitions

Étape 2 : Février 2023 - Ouverture des ventes de packs, à l'issue du 1er tirage au sort.

Étape 3 : Mai 2023 - Ouverture de la vente de billets à l'unité, à l'issue du 2e tirage au sort.

Étape 4 : Fin 2023 - Vente des derniers billets restant à acquérir.

Comment acheter son billet ?

En premier lieu, il est nécessaire d'avoir un compte au Club Paris 2024. Ce club permet d'avoir accès à toutes les informations sur les Jeux de Paris 2024 en avant-première, mais aussi du contenu exclusif sur les athlètes français. Ainsi, il vous sera possible d'avoir accès à la billetterie beaucoup plus facilement.

Après inscription au Club Paris 2024, il reste plusieurs étapes pour arriver à acheter le précieux sésame :

- S'inscrire au tirage au sort sur le site de la billetterie pour accéder à la vente de packs ;
- À la clôture des inscriptions, je reçois le résultat du tirage au sort par mail ;
- Si j'ai été tiré au sort : je reçois un créneau d'achat de plusieurs heures pour me connecter sur le site et acheter mon pack ;
- Quelle que soit l'issue du tirage au sort : vous allez avoir la possibilité d'acheter des billets lors de la mise en vente en temps réel fin 2023.

Source : www.crosif.fr - Comité Régional Olympique et Sportif Île-de-France 22/03/2022

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 4 sur 22

La Seine-Saint-Denis au cœur des Jeux

Depuis la candidature de Paris pour l'obtention des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département s'est fortement mobilisé pour faire de la Seine-Saint-Denis le cœur de ces futures olympiades.

Avec deux villages, plusieurs sites de compétition, un site de célébration et une dizaine de sites d'entraînement, le territoire de la Seine-Saint-Denis sera bel et bien au centre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Équipements, logements, transports, développement économique et emploi, cet événement planétaire laissera un héritage durable au territoire et à ses habitants.

Construire les Jeux, et après

Le Village des athlètes

Le Village olympique accueillera les 14 000 athlètes et officiels durant les Jeux. Bâti conjointement sur les villes de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine.

Dès 2025, le Village deviendra un véritable quartier de ville au pied de la future gare Pleyel du Grand Paris Express comprenant notamment :

- 2200 logements familiaux
- 900 logements spécifiques notamment des chambres pour étudiant·e·s
- 131 200 m² d'activités, bureaux et services
- 2 hôtels
- 3 300 m² de commerces
- 2 groupes scolaires
- Un gymnase

Sa réalisation s'accompagnera du réaménagement des berges de Seine, d'un pont reliant Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis réservé aux bus, cyclistes et piétons et également de la construction de protections phoniques le long de l'autoroute A86.

Fondamentalement tourné vers l'avenir, le projet sera mené avec un niveau d'exigence environnementale très ambitieux, notamment en termes de mobilité, de performances énergétiques, de gestion de l'eau et de respect de la biodiversité.

(...)

Le Centre aquatique olympique

Situé à Saint-Denis sur le site de la Plaine Saulnier, face au Stade de France, le Centre aquatique se composera de deux équipements, dont l'un sera pérenne. Il accueillera les compétitions de natation, de water-polo, de plongeon et de natation artistique. De stature internationale, il permettra à la fois d'accueillir de grandes compétitions internationales et de répondre au quotidien au déficit de bassins sur le territoire.

La partie pérenne de l'équipement sera composée d'un bassin de 50 x 25 mètres avec 10 lignes d'eau pour la natation et d'un bassin de plongeon de 26 x 25 mètres. Le centre aquatique illustre l'ambition de développer la pratique de la natation des habitants du territoire, et les plus jeunes d'entre eux.

Une passerelle sera réalisée au-dessus de l'autoroute A1 et de l'avenue du Président-Wilson afin de pouvoir se rendre depuis le nouveau centre aquatique au Stade de France. Elle permettra donc de relier deux quartiers de Saint-Denis.

(...)

Le cluster des médias et les pavillons sportifs

Le site d'escalade (Le Bourget) : installé sur l'actuel parc des sports du Bourget, une partie du futur site d'escalade sera laissé en héritage sur place.

Le stand de tir (La Courneuve) : installé dans un équipement temporaire sur l'actuel Terrain des Essences, il accueillera les compétitions de tir sportif durant les Jeux.

Le Pavillon de volley-ball (Le Bourget) : installé dans un équipement temporaire sur l'actuel pôle sportif du Bourget, il accueillera les compétitions de volley-ball durant les Jeux.

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 5 sur 22

Le Parc des expositions (Le Bourget) : près de 25 000 journalistes venus du monde entier informeront la planète sur l'actualité des Jeux depuis le Parc des Expositions du Bourget, transformé à cette occasion en centre principal des médias.

Après les Jeux, le Cluster des médias se transformera autour de trois aménagements majeurs :

Le Village des médias deviendra un nouveau quartier mixte constitué de 1 300 logements (dont 20% de logements sociaux), de 1 000m² de commerces et services de proximité, d'activités économiques et d'équipements à Dugny.

Le Terrain des Essences sera un nouvel espace de biodiversité créant une extension de presque 13 hectares du parc Georges Valbon sur la commune de La Courneuve et permettant une nouvelle entrée.

Le pôle sportif et scolaire du Bourget sera reconfiguré avec un aménagement paysager de qualité et des équipements modernisés répondant aux besoins des usagers.

À moins de 30 minutes de Paris, à proximité de la gare RER B du Bourget et de la gare de tramway T11 Dugny-La Courneuve, desservi également par les futures lignes 16 et 17 du Grand Paris Express et bénéficiant des nouvelles liaisons piétonnes et cyclables réalisées par le Département de la Seine-Saint-Denis, le Cluster des médias constituera donc un développement urbain unique incarnant la cité-jardin du XXI^e siècle.

Des boucles cyclables olympiques

Le Département, dans le cadre de son plan Vélo, va permettre via un projet de boucles cyclables olympiques, en lien avec la Ville de Paris et les EPT*, que tous les sites olympiques en Seine-Saint-Denis soient accessibles à vélos, depuis tout le territoire.

Des Jeux respectueux de l'environnement

Paris 2024 souhaite profiter de l'opportunité offerte par le plus grand événement au monde pour mettre l'écologie au centre des Jeux et sensibiliser le plus grand nombre à ce défi mondial.

Pour cela, les parties prenantes des Jeux souhaitent réaliser des Jeux neutres en carbone en estimant son impact en amont pour l'anticiper et le maîtriser, réduisant l'impact grâce à un plan de management intégrant le carbone à chaque étape de décision et en compensant tout ce qui n'aura pas pu être évité, jusqu'au transport des spectateurs.

Des actions concrètes seront également mises en place dans les domaines suivants :

- utilisation des énergies renouvelables : alimentation du village olympique et des sites de compétition en électricité 100% renouvelable.

- éco-mobilité : tous les sites de compétitions seront accessibles à pieds, à vélo ou en transport en commun dont l'accès sera inclus dans le billet d'entrée.

- renaturation : 13 hectares de parc seront rendus au Parc George-Valbon après les Jeux sur le site du tir sportif.

* EPT : Établissements publics territoriaux.

Source : <https://seinesaintdenis.fr/La-Seine-Saint-Denis-au-coeur-des-Jeux> - mis à jour le 7 octobre 2022

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 6 sur 22

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : série de 6 à 9 questions à réponse courte

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Option : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé ;

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

À l'aide des documents joints et de vos connaissances personnelles, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1

Définir le projet de transition professionnelle et préciser quelle est sa principale différence avec le congé individuel de formation ?

Question 2

Présenter les conditions pour le salarié pour bénéficier d'un PTP et la situation administrative du salarié pendant cette période.

Question 3

Identifier les avantages que présentent les projets de transition professionnelle pour les employeurs.

Question 4

Quels sont les enjeux de la formation professionnelle ?

Question 5

Quels sont les avantages du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

Document 1

De plus en plus de Français changent de carrière

C'est une bonne nouvelle, à première vue. En 2018, un actif sur trois a connu une transition professionnelle, c'est-à-dire des réorientations ou des évolutions majeures de carrière, notamment vers d'autres métiers. Ils étaient un sur quatre auparavant, selon la 4e édition de l'observatoire des trajectoires professionnelles créé par le groupe IGS, The Adecco Group et LHH Altedia, dévoilée par Le Figaro.

Ces transitions ont même visé près de 80 % des jeunes âgés de 18 à 26 ans. « Cette évolution est liée aux mutations extrêmement profondes sur le marché du travail qui entraînent une évolution nécessaire des compétences. Par ailleurs, le cycle économique donne des perspectives: on enregistre 3,5 millions d'intentions de recrutement pour 2019 ! », analyse François Moreau, le président de LHH Altedia.

Toutefois, cette accélération ne signifie pas que tous les individus améliorent leur employabilité. Ces transitions peuvent aussi répondre à des besoins de très court terme des entreprises qui font face à des pénuries de main-d'œuvre. D'ailleurs, peu d'actifs ont conscience que 50 % des métiers devraient être transformés d'ici à 2030.

Seuls 20 % des individus interrogés estiment que les évolutions technologiques auront un impact sur leur activité professionnelle, selon l'observatoire. « C'est très préoccupant. Il faut une sensibilisation des individus, et surtout des moins qualifiés, qui seront les premiers touchés, avertit François Moreau. Comme on ne connaît pas les métiers de demain, les individus doivent se former tout au long de leur vie. »

La simplification, en 2019, du compte personnel de formation (CPF, compte en ligne alimenté en euros pour se former) doit faciliter l'accès à la formation. Il reste à voir si cette réforme aura les effets escomptés...

Par Manon Malhère

Publié sur lefigaro.fr le 10/06/2019 à 21:51, Mis à jour le 11/06/2019 à 08:35

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 7 sur 22

Les atouts des « Transitions collectives »

« TransCo » : encore méconnu, ce dispositif de transition collective créé récemment a pour but de faciliter la reconversion de salariés dont les emplois sont menacés vers des métiers porteurs, sans passer par la case « licenciement ».

L'objectif du dispositif

Déployé depuis janvier 2021, en pleine crise sanitaire, dans le cadre du plan de relance, le dispositif de « transition collective » (appelé communément « TransCo ») vise à favoriser la reconversion de salariés dont les emplois sont menacés vers des métiers porteurs « de manière sereine, préparée et assumée », pour reprendre le descriptif officiel du site du ministère de l'économie. Il se veut une réponse au double défi de révolution industrielle et de pénurie de certains métiers.

Contrairement au projet de transition professionnelle (PTP), dispositif assez similaire mais qui reste à l'initiative du salarié, « TransCo » repose sur une évaluation globale des ressources humaines au sein de l'entreprise et du territoire. Il n'a pas pour objectif un reclassement en interne, mais bien une reconversion en externe. A travers TransCo, les employeurs sont invités à anticiper les mutations structurelles de leur activité, de façon à éviter la casse humaine d'un plan de licenciement.

L'argument du gouvernement pour convaincre les entreprises de l'intérêt de ce dispositif, doté de 500 millions d'euros sur deux ans est que, dans le cadre de TransCo, l'Etat prend en charge tout ou partie de la formation et du salaire des collaborateurs concernés.

Côté salariés, le dispositif se veut sécurisant : le salarié – volontaire – suit une formation, prise en charge pendant vingt-quatre mois maximum, sur un métier émergent ou dans un secteur qui peine à recruter. Pendant cette période, sa rémunération est maintenue. Ensuite, deux solutions s'offrent à lui : soit il choisit de quitter son entreprise à la suite de sa reconversion, soit il demande à revenir. L'employeur doit alors le réintégrer au même poste ou à un poste équivalent. Ce dispositif suppose donc une démarche volontaire du salarié : le but est qu'il devienne acteur de son « reclassement ».

Par Catherine Quignon

Publié lemonde.fr 16 septembre 2021 à 06h30 - Mis à jour le 10 décembre 2021 à 17h37

Brochure « Projet de transition professionnelle »

Qui peut en bénéficier ?

- Le salarié ayant une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs.

L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.

Par dérogation, des modalités particulières sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition, pendant, ou à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).

La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour :

- Les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;
- Les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.

Le projet de transition professionnelle (PTP) est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation et permet au salarié souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec son projet. Cette formation peut être réalisée sur ou en dehors du temps de travail. Le salarié bénéficie d'un congé spécifique et d'un maintien de sa rémunération pendant la durée de l'action de formation sous certaines conditions.

Quelles sont les étapes d'une demande de projet de transition professionnelle ?

Élaboration de votre projet de formation. Pour faire le point sur votre situation professionnelle, il est possible de bénéficier de l'accompagnement gratuit et personnalisé d'un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

Envoi d'une demande d'autorisation d'absence écrite à votre employeur :

- au plus tard 120 jours avant le début de l'action de formation pour une absence de plus de 6 mois ;
- au plus tard 60 jours avant le début de l'action de formation pour une absence de moins de 6 mois.

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 8 sur 22

Examen des dossiers éligibles par la commission paritaire régionale nommée association de Transition pro de la région.

Les demandes sont étudiées au regard des critères suivants :

- Cohérence du projet (par rapport au profil, au parcours, à la formation initiale du porteur du projet) ;
- Pertinence du parcours de formation (choix de la formation, coût, individualisation et personnalisation) ;
- Perspectives d'emploi (débouchés au niveau régional, notamment).

À qui s'adresser ?

Pour déposer une demande de prise en charge de votre projet de transition professionnelle, contactez l'association Transitions Pro (Atpo) agréée sur votre lieu de résidence principale ou votre lieu de travail, pendant l'exécution de votre contrat de travail.

Pendant la formation, le salarié est considéré comme stagiaire de la formation professionnelle : il bénéficie, du maintien de sa protection sociale et est couvert contre le risque d'accident du travail.

Durant cette période, le contrat de travail est suspendu mais non rompu. Le salarié doit donc justifier de sa présence en formation. À l'issue de la formation, il réintègre son poste de travail ou un poste équivalent. Le temps passé en formation est assimilé à du temps de travail effectif pour le calcul des congés payés, et d'ancienneté. Il en va de même à l'égard des droits auxquels le salarié peut prétendre (primes, etc.). Le salarié en congé de formation conserve le droit d'exercer des mandats de représentant du personnel ou de délégué syndical. Il reste également électeur et éligible aux élections professionnelles.

© Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Conception et réalisation : DGEFP/Mission communication octobre 2021

Document 4

Obtenir un diplôme grâce aux compétences acquises sur le tas ? Séduisant mais complexe.

L'idée a tout pour plaire : permettre à chacun de faire reconnaître les compétences acquises dans l'exercice de son métier, et obtenir ainsi un diplôme ou un certificat, à l'égal d'une formation classique. C'est la logique de la validation des acquis de l'expérience (VAE), lancée en 2002, et qui permet de décrocher une licence, un master, voire un doctorat. Besoin de reconnaissance, recherche d'emploi, sécurisation de son parcours... Les motivations des candidats sont variées. Quant au coût (2 000 à 3 000 euros, le plus souvent), il peut être financé par l'entreprise, le Fongecif ou par le compte personnel de formation.

Et pourtant, avec quelques milliers de diplômes délivrés chaque année, la VAE peine à s'imposer. Elle connaît même un relatif tassement. Principal frein : la lourdeur du processus. Le candidat doit d'abord présenter au responsable de la formation son projet professionnel et un référentiel de ses compétences afin d'obtenir la « recevabilité » de son parcours.

« Facteur d'employabilité »

Vient ensuite l'étape la plus complexe : élaborer un dossier complet. « Il s'agit de faire le point sur les compétences acquises, et de rédiger un texte qui les expose en détail, indique Laure Jeuneu, directrice adjointe formation continue et VAE à l'université de Cergy-Pontoise. Il faut parfois remonter très loin dans son parcours. Il faut compter de 6 à 12 mois. » En général, le candidat bénéficie d'un accompagnement et échange avec son responsable pédagogique. « C'est un gros investissement personnel, car il faut justifier de ses compétences avec une grande précision », confirme Gilles Pouligny, directeur général adjoint de l'Institut de gestion sociale, acteur très engagé dans la VAE.

Enfin, le candidat se présente devant un jury, composé notamment du responsable du diplôme et de professionnels. On peut aussi recourir à une VAE « partielle », qui ne reconnaît qu'une partie des compétences requises, le reste étant obtenu grâce à un module de formation classique. « C'est une excellente formule, juge Caroline Diard, enseignant-chercheur et référente VAE à l'Ecole de management de Normandie. La VAE permet de progresser dans l'entreprise. C'est une reconnaissance du travail accompli – en général avec une revalorisation du salaire – et un facteur d'employabilité. » A l'EM Normandie, on peut ainsi décrocher le diplôme « grande école », mais aussi un MBA, un bachelor, un mastère spécialisé...

De récentes dispositions ouvrent l'accès à la VAE après une seule année d'expérience. « Cela permettra de développer les VAE hybrides, mêlant pratique professionnelle et acquis théoriques », explique Laure Jeuneu. « On va pouvoir acquérir, au besoin en e-learning, les compétences qui manquent pour bâtir un cursus complet », commente Jean Dondi, coordonnateur des services formation continue de l'université de Bordeaux. De quoi faciliter le processus.

lemonde.fr par Jean-Claude Lewandowski

Publié le 28 avril 2017 à 10h09 - Mis à jour le 28 avril 2017 à 10h09

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 9 sur 22

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : série de 6 à 9 questions à réponse courte

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Option : **COMPTABILITÉ ET FINANCE**

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la nouvelle circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021.

L'usage du plan comptable n'est pas autorisé (fourni dans le sujet).

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

La SASU OBULLES, société commerciale dont le siège se trouve à Dignes-les-Bains, a été créée en 2001 par Madame LACURE. L'entreprise offre des prestations de massage et bien-être. Elle propose aussi des formules d'abonnement déclinées en packs de 3 entrées, 6 entrées ou 10 entrées avec possibilité d'échelonnement des règlements en quatre fois maximum.

L'effectif de l'entreprise s'élève à 7 salariés. Il est en constante évolution depuis 2 ans en raison de l'engouement des consommateurs à se relaxer, à évacuer le stress et à prendre soin de soi après la crise sanitaire. En effet, de plus en plus de clients souhaitent bénéficier des bienfaits des prestations de bien-être.

Le secteur du bien-être est en plein essor. Le marché des SPA et soins corporels est en pleine croissance et la concurrence s'intensifie de plus en plus. Pour bénéficier des effets positifs de cette tendance et résister à la concurrence, l'entreprise souhaite diversifier son activité en proposant à la vente des produits de soin visage et corps naturels en harmonie avec les attentes des nouveaux clients.

La comptabilité de l'entreprise est tenue à l'aide d'un logiciel de type PGI (Progiciel de Gestion Intégré). Les écritures comptables sont saisies dans les journaux auxiliaires selon leurs affectations.

La TVA applicable est de 20% sur l'ensemble des produits et prestations facturés. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Toutes les écritures comptables doivent comporter obligatoirement une date, le code journal, des intitulés de compte exacts et un libellé.

Question 1 : Organisation comptable

Cette nouvelle activité de vente de produits à base de plantes biologiques assurera une plus grande rentabilité pour la société. Cependant, elle implique une modification du plan comptable. Vous disposez des **annexes 1 et 2** pour traiter ce dossier.

Le comptable, Monsieur TERMA, mène une réflexion sur l'adaptation du plan des comptes de l'entreprise (**annexe 1**) à sa nouvelle activité commerciale.

Travail à faire

- 1. Proposer un numéro et un intitulé de compte de charges et de produits pour permettre un meilleur suivi comptable des différents achats réalisés.**
- 2. Est-il nécessaire d'individualiser les comptes ?**

Question 2 : Enregistrements comptables

Vous procéderez à l'enregistrement des pièces comptables de l'entreprise. Les pièces nécessaires à ce travail vous sont communiquées dans le sujet (annexes pages 12 à 15).

Travail à faire

1. Enregistrer au journal de l'entreprise, la ou les pièces comptables de l'annexe 2 qui doivent faire l'objet d'une écriture comptable.
2. Préciser l'incidence de l'enregistrement de ces pièces dans les comptes annuels de l'entreprise.
3. Quelles améliorations du plan comptable préconiserez-vous pour un meilleur suivi de dettes ?

Question 3 : État de rapprochement bancaire

Les comptes de l'entreprise sont détenus auprès de la Société Générale. Nous sommes le 12 mai, votre responsable, Monsieur TERMA, vous remet le relevé bancaire du mois d'avril et vous charge du contrôle des comptes bancaires de l'entreprise au 30 avril.

Travail à faire

1. Établir l'état de rapprochement bancaire à l'aide des annexes 3 et 4.
2. Enregistrer au journal de l'entreprise les écritures que vous jugerez nécessaires.

Question 4 : Acquisition et amortissement d'un nouveau matériel

L'entreprise prévoit l'achat d'un nouveau jacuzzi 5/7 places pour son espace détente. La durée d'utilisation envisagée est de 4 ans.

Travail à faire

1. Enregistrer la facture d'achat du matériel.
2. Expliquer l'impact sur le bilan au 31/12/2022.
3. Construire le plan d'amortissement prévisionnel, sachant que sa mise en service effective sera le 2 janvier prochain, date de réouverture du SPA.
4. Présenter l'écriture de l'amortissement à passer au 31/12/2023.
5. Quel sera l'impact de cette dotation sur les comptes annuels ?

(Tournez la page : annexes pages 12 à 15)

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 11 sur 22

ANNEXE 1 : Extrait du plan des comptes de la société

101000	Capital
106100	Réserve légale
106800	Réserve facultative
110000	Report à nouveau (solde créditeur)
120000	Résultat de l'exercice (bénéfice)
164000	Emprunt auprès des établissements de crédit
211000	Terrains
213120	Local Commercial
218200	Matériel de transport
281312	Amortissements du local commercial
281820	Amortissements du matériel de transport
291100	Dépréciation des terrains
401000	Fournisseurs
404000	Fournisseurs d'immobilisations
411000	Clients
445620	État, TVA déductible sur immobilisations
445662	État, TVA déductible sur autres biens et services à 20 %
445710	État, TVA collectée à 20%
486000	Charges constatées d'avance
487000	Produits constatés d'avance
512100	Société Générale
601000	Achats de produits
607000	Achats de marchandises
615000	Entretien et réparations
616000	Primes d'assurance
624100	Transports sur achats
627500	Services bancaires – frais sur effets
675200	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (immobilisations corporelles)
681120	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
706100	Prestation – Accès à l'espace Balnéothérapie
706200	Prestation de Soins corps
707100	Vente de produits de soins corps
707500	Vente de produits de soins visage
708500	Ports et frais accessoires facturés
775200	Produits des cessions d'éléments d'actif (immobilisations corporelles)

Liste des codes journaux

AC	Journal d'Achats
VT	Journal de Ventes
BQ	Journal de Banque
OD	Journal d'Opérations diverses
CA	Journal de Caisse

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE

Questions à réponse courte

Session 2023

Durée : 3h

Coefficient : 2

Page 12 sur 22

ANNEXE 2 : Documents du processus d'achat

SOTHYS 12 Rue Apollinaire 13100 AIX EN PROVENCE Bon de commande n° 14 Date : 11/12/2022		Pièce n° 1	SASU OBULLES 1 place du 28 juillet 04000 DIGNES-LES-BAINS	
Désignation	Quantité	PU HT	Montant	
Gommage pour le corps au sel rose d'Himalaya	250	14,49	3 622,50	
Gel douche gommant aux fibres de soie	250	12,77	3 192,50	
Baume relipidant aux extraits de bourrache	200	8,80	1 760,00	
		Total HT	8 575,00	

SARL DIVINE ESSENCE ZA Les Orangers 45800 ST JEAN DE BRAYE Facture n° 23-625 Date : 15/12/2022		Pièce n° 2	DOIT	SASU OBULLES 1 place du 28 juillet 04000 DIGNES-LES-BAINS	
Référence	Désignation	Quantité	PU HT	Montant	
HM204	Huile de massage neutre (1,5l)	10	11,90	119,00	
AG247	Poudre de noyau d'abricots (1kg)	10	5,95	59,50	
Votre commande du 29/11/2022, Livraison du 10/12/2022 Conditions de paiement : 30 jours fin de mois. <i>Escompte 2% pour paiement comptant</i>			Total HT	178,50	
			Remise 10 %	17,85	
			Net commercial	160,65	
			TVA 20 %	32,13	
			Net TTC à payer	192,78	

SASU OBULLES 1 Place du 28 juillet 04000 DIGNES-LES-BAINS Facture V 36 Date: 17/12/2022		Pièce n° 3	Entreprise EPITECH 25 2ème Avenue ZI Le Broc 06510 CARROS	
Désignation	Quantité	PU HT	Montant	
Entrées à l'espace "Bien-être"	18	29,00	522,00	
Soins "Gommage corps Noyau d'abricots"	18	42,00	756,00	
		Total HT	1 278,00	
		TVA 20 %	255,60	
Régulé par chèque ce jour		Net TTC à payer	1 533,60	

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 13 sur 22

ANNEXE 3 : Relevé de compte au 30/04

		Extrait de compte	Période du 1 ^{er} au 30 avril 20XX	
DATE	DEBIT	CREDIT	Valeur	Libellé
01.04		6 680,00		A nouveau
02.04	3 700,00		03.04	Chèque n° 125030
03.04	1 926,00		05.04	Domiciliation échue
07.04		8 340,00	08.04	Remise de chèques
08.04		7 174,80	10.04	Remise à l'escompte
10.04	904,00		12.04	Prélèvement Orange
11.04	230,00		12.04	Chèque impayé FLORES
12.04	4 272,00		14.04	Chèque n° 125032
13.04	540,00		15.04	Chèque n° 125031
15.04		1 080,00	18.04	Virement SALEM
22.04	3 750,00		24.04	Chèque n° 125034
22.04	1 126,00		24.04	Prélèvement LOCABAIL
26.04		4 000,00	29.04	Versement espèces
29.04	970,00		30.04	Chèque n° 125033
	17 418,00	27 274,80	Totaux de la période	
		9 856,80	Solde au 30/04	

ANNEXE 4 : Extrait du compte 512100 – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Compte N° 512100 – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
DATE	Libellé	Débit	Crédit
01.04	Report	121 940,35	115 260,35
02.04	Chèque n°125030		3 700,00
05.04	Effet LIBERT		1 700,00
05.04	Effet JARDIN		226,00
06.04	Chèque IDRIM	1 740,00	
06.04	Chèque BERNARD	3 000,00	
07.04	Chèque DUMONT	3 600,00	
08.04	Remise à l'escompte FEDRUN	4 368,00	
11.04	Remise à l'escompte HAGARDE	3 000,00	
11.04	Chèque FLORES		230,00
12.04	Chèque 125031 ASSEDIC		540,00
12.04	Chèque 125032 URSSAF		4 272,00
20.04	Chèque 125033 LOYER		970,00
26.04	Chèque 125034 TRÉSOR PUBLIC		3 750,00
28.04	Prélèvement LOCABAIL		1 126,00
28.04	Chèque 125035 RENAULT		369,00
29.04	Chèque 125036 HUBERT		724,00
29.04	Dépôt espèces	4 000,00	
TOTAUX		141 648,35	132 867,35
Solde débiteur au 30 AVRIL		8 781,00	

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE

Questions à réponse courte

Session 2023

Durée : 3h

Coefficient : 2

Page 14 sur 22

ANNEXE 5 : Facture d'achat d'immobilisations

HOT-SPA 1584 Chemin Saint Claude 06660 ANTIBES		Pièce n° 4	Le 15/12/2022	SASU OBULLES 1 Place du 28 juillet 04000 DIGES-LES-BAINS
Facture n° 2154				
Désignation	Quantité	PU HT	Montant	
Spa PVC blanc, 7 places, 92 jets	2	9 490,00	18 980,00	
Frais d'installation et de mise en service	2	550,00	1 100,00	
<i>Règlement du solde à réception de facture.</i>		Total HT	20 080,00	
		Remise Exceptionnelle	- 2 847,00	
		Total Net HT	17 233,00	
		Tva 20%	3 446,60	
		A déduire Acompte versé	- 5 694,00	
		Net à Payer TTC	14 985,60	

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : série de 6 à 9 questions à réponse courte

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Option : **PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé ;

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

À l'aide des documents joints et de vos connaissances personnelles, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1

Définir la notion d'inflation. Comment le taux d'inflation est-il calculé ?

Question 2

L'inflation est-elle bonne pour l'économie ?

Question 3

Définir le pouvoir d'achat. Comment le pouvoir d'achat est-il mesuré ?

Question 4

Quels sont les instruments d'une politique monétaire ?

Document 1

**La forte inflation ampute le pouvoir d'achat des Français,
alertent les économistes**

La commission des Finances du Sénat a auditionné ce mercredi plusieurs économistes sur « les perspectives et les conséquences à moyen terme » de la forte hausse des prix en France. La question du pouvoir d'achat des ménages a été longuement évoquée.

En 2021, l'inflation a été l'invitée surprise en France. En décembre, elle a atteint un niveau très élevé de 2,8 % en glissement annuel, selon les estimations provisoires de l'Insee. Le sujet prenant une tournure politique, la commission des Finances du Sénat a décidé de se pencher sur « les perspectives et les conséquences à moyen terme » du phénomène en auditionnant mercredi les économistes.

Selon eux, le phénomène est parti pour durer encore plusieurs mois.

« Après une évolution des prix de 0,9 % par an sur la période 2015-2020, nous prévoyons que l'inflation se maintiendrait au-dessus de 2,5 % à l'horizon de la mi 2022 », a indiqué le directeur général de l'Insee Jean-Luc Tavernier. Charles-Henri Colombier chez Rexecode a estimé, lui, qu'il fallait réévaluer les prévisions réalisées à la fin de l'an dernier. « En décembre, nous anticipons une inflation un peu supérieure à 2,5 % en 2022. Aujourd'hui, on ne serait pas loin de 3 % », a-t-il indiqué.

Hausse des prix des produits alimentaires

Dans ce concert, la Banque de France a de nouveau fait entendre une voix un peu différente. L'institution monétaire table toujours sur le scénario d'une « bosse » de l'inflation suivie d'un recul lui permettant de revenir sous les 2 %, en données harmonisées, - un indicateur différent de celui de l'Insee -, d'ici à la fin de l'année (contre 3,4 % en décembre 2021).

Pour son directeur général, Olivier Garnier, l'incertitude porte « sur l'ampleur et la durée de la bosse ». Les aléas sont nombreux compte tenu du variant Omicron. En tout état de cause, l'inflation s'installera à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

L'année passée, c'est d'abord la flambée des cours de l'énergie qui avait nourri la hausse des prix. Se sont ajoutées l'envolée des coûts du transport, les pénuries et les désorganisations des chaînes de production qui ont suivi. En 2022, tout va encore dépendre des soubresauts de la pandémie. Pour autant, « le consensus global est que ce choc d'offre devrait se résorber, probablement au premier semestre », a relevé Christophe Blot, directeur adjoint de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Au cours des prochains mois, l'inflation devrait plutôt être portée par la hausse des prix des biens manufacturés et alimentaires, selon Jean-Luc Tavernier. Et pour cause : les prix de production dans l'industrie ont bondi de 16 % sur un an en novembre 2021, et les prix agricoles à la production se sont eux aussi envolés.

Désormais les entreprises sont de plus en plus nombreuses à vouloir répercuter sur le consommateur les augmentations de coûts subies. Cette situation risque d'attiser les revendications salariales. D'ores et déjà la Banque de France anticipe une hausse annuelle de l'ordre de 3 % des salaires, contre 2 % avant la crise sanitaire.

Le pouvoir d'achat, priorité des Français

Face aux poussées inflationnistes resurgit la question du pouvoir d'achat des ménages, touchés au portefeuille par l'augmentation des dépenses contraintes (énergie, alimentation etc.). Sur ce sujet politiquement très sensible, les projections de Rexecode sont pessimistes : « Le pouvoir d'achat par ménage devrait se dégrader en 2022 et 2023 », a prévenu Charles-Henri Colombier. L'Insee anticipe aussi un repli au premier semestre. La banque centrale n'est toutefois pas sur la même ligne et s'attend à une progression cette année (+ 0,6 % prévu), mais moindre qu'en 2021 (+1,7 %).

Le pouvoir d'achat s'impose comme la première préoccupation des Français dans la campagne présidentielle. L'exécutif a pris les devants en dégainant une série de mesures pour contrer les effets de l'envolée des cours de l'énergie. Tous les candidats affûtent leurs propositions pour répondre aux inquiétudes des électeurs.

*lesechos.fr Par Nathalie Silbert
Publié le 13 janv. 2022*

Document 2

Le pouvoir d'achat : une notion pertinente ?

Le pouvoir d'achat est une réalité quotidienne pour les Français. C'est aussi un outil statistique élaboré et utilisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ressenti au quotidien et chiffres sont toutefois souvent en décalage. Mais à quoi correspond exactement la notion de pouvoir d'achat ?

Sondages d'opinion et campagnes électorales en sont l'écho : le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des Français. À quelques mois du premier tour de l'élection présidentielle de 2022, ce sujet fait partie encore une fois des thèmes de la campagne électorale.

Entre ressenti des ménages et chiffres des économistes, le décalage peut être flagrant. Si un statisticien établit une augmentation du pouvoir d'achat, le consommateur constatera qu'à un moment donné du mois, il n'est plus en mesure d'acquérir les biens ou les services qu'il aurait pu acheter auparavant à la même date.

Plus que le pouvoir d'achat en lui-même, c'est donc son évolution qui intéresse les ménages, les économistes et les politiques, au travers respectivement de leur ressenti, de leurs analyses ou encore de leurs actions.

Le pouvoir d'achat : de quoi s'agit-il ?

En octobre 2018, naît en France le mouvement des Gilets jaunes. En cause, l'augmentation de la taxe carbone. Elle est ajoutée au prix final de l'essence, du gazole, du fioul ou du gaz naturel. Dans le contexte d'une forte hausse du prix des carburants, cette mesure est perçue comme une atteinte au pouvoir d'achat dont l'augmentation sera une des revendications principales des Gilets jaunes.

Mais, comment définir cette notion de pouvoir d'achat ?

Selon la définition de l'Insee sur le pouvoir d'achat, "le pouvoir d'achat correspond au volume de biens et services qu'un revenu permet d'acheter". Son évolution est liée à celles des prix et des revenus (travail, capital, prestations familiales et sociales...).

Si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. En revanche, si la hausse des prix est supérieure à celle des revenus, le pouvoir d'achat baisse.

Ainsi, une augmentation des prix ne signifie pas forcément une baisse du pouvoir d'achat si la croissance des revenus est plus forte que celle des prix.

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 17 sur 22

La revendication d'un pouvoir d'achat fort repose moins sur l'augmentation des revenus d'activité (principalement les salaires) et la baisse des prix que sur une augmentation des revenus supérieure à celle des prix. Selon beaucoup d'économistes, mieux vaut une inflation légère que pas d'inflation du tout.

Par ailleurs, les seuls revenus d'activité ne suffisent pas à calculer le pouvoir d'achat des ménages. Il est nécessaire de prendre en compte les prestations sociales et les impôts versés. La mesure de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages peut donc s'avérer complexe. [...]

Source : Site web Vie-publique.fr
<https://www.vie-publique.fr/eclairage/282615-pouvoir-dachat-une-notion-pertinente>

Document 3

La politique monétaire de la Banque centrale

Chaque établissement bancaire est tenu de disposer d'un compte auprès de la Banque centrale. C'est grâce à ces comptes bancaires que la Banque centrale européenne (BCE) met en place la politique monétaire.

Le taux des réserves obligatoires

La BCE impose à toutes les banques commerciales de « déposer » sur leur compte (auprès d'elle) un pourcentage des dépôts qu'elles collectent. Si le taux des réserves obligatoires est de 1 %, cela signifie que si une banque accorde un crédit de 1000 €, elle crédite le compte de dépôt de son client d'autant et doit alors déposer 10 € à la BCE.

Plus le taux des réserves obligatoires est faible, plus les banques pourront accorder des crédits. Si la BCE décidait de baisser ce taux à 0,5 %, lorsqu'une banque prête 1000 €, elle ne devrait plus déposer que 5 € à la BCE au lieu des 10 € précédemment.

Inversement, si la BCE augmente ce taux à 2 %, les banques pourront accorder moins de prêts car pour 1000 € prêtés, 20 € au lieu de 10 € précédemment devront être déposés à la BCE et seront donc « gelés ». Cet instrument est aujourd'hui peu utilisé par la BCE. La seule modification du taux des réserves obligatoires remonte au 18 janvier 2012, où il est passé de 2 % à 1 %. Il n'avait pas évolué auparavant.

Les interventions sur le marché interbancaire

Les interventions de la BCE sur le marché interbancaire, dites « opérations d'open market » (voir encadré ci-dessous), se situent au cœur de sa politique monétaire.

Quand une banque a besoin de liquidités pour honorer les paiements effectués par ses clients (si ses clients retirent plus d'argent de leurs comptes qu'ils n'en déposent), elle les emprunte à une autre banque. De l'autre côté, quand une banque a des liquidités disponibles (ses clients remettent plus d'argent sur leurs comptes qu'ils n'en retirent), elle les propose aux autres banques.

C'est ce que l'on appelle le marché interbancaire. Les banques se prêtent pour des durées très courtes, parfois seulement pour 24 heures, et jusqu'à un an. Les paiements entre banques se font exclusivement par l'intermédiaire des comptes qu'elles détiennent à la banque centrale. C'est pourquoi on parle de « monnaie banque centrale ». Cette monnaie n'est utilisée par les banques que sur le marché interbancaire et ne circule donc pas dans l'économie.

Que sont les opérations d'open market ?

Il s'agit d'interventions de la Banque centrale sur le marché monétaire consistant à fournir ou retirer des liquidités aux établissements financiers via des achats ou des ventes de titres et ainsi influencer à la baisse ou à la hausse le taux du marché monétaire.

Les taux d'intérêt sur le marché interbancaire servent de référence aux banques pour fixer les taux d'intérêt des crédits qu'elles accordent à leurs clients.

Mais quand une banque ne trouve pas le montant nécessaire auprès des autres banques, elle peut s'adresser à la BCE qui va lui prêter ces liquidités à un taux d'intérêt appelé « taux des opérations principales de refinancement ». La banque doit pour cela apporter à la BCE des garanties sous la forme de titres de créances de qualité qu'elle détient.

On dit qu'elle se « refinance » auprès de la Banque centrale. C'est le mode principal d'intervention de la BCE. Celle-ci a modifié le taux de ces opérations principales de refinancement à 40 reprises depuis sa création en 1999 (21 baisses et 19 hausses).

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 18 sur 22

Si la BCE augmente le taux de ses opérations de refinancement, les banques vont répercuter cette hausse sur le coût des crédits qu'elles accordent. Les agents économiques vont être plus réticents à emprunter et vont alors réduire leur consommation (pour les particuliers) ou leur production (pour les entreprises).

Inversement, si la BCE diminue le taux de refinancement, les banques vont diminuer le taux d'intérêt de leurs crédits. Les agents économiques vont être plus enclins à emprunter et vont alors augmenter leur consommation (pour les particuliers) ou leur production (pour les entreprises).

En cas de tensions sur le marché interbancaire (les banques ne veulent plus se prêter), la Banque centrale peut aussi fournir des liquidités (octroi de prêts temporaires garantis par des titres par exemple) ce qui a pour effet de faire baisser le taux du marché monétaire. En sens inverse, elle peut également intervenir pour retirer des liquidités (elle vend aux banques des titres de dette publique par exemple) et orienter le taux du marché monétaire à la hausse.

Les facilités permanentes

Les facilités permanentes sont gérées de façon décentralisée par les banques centrales nationales membres de la zone euro. Elles sont réalisées sans appel d'offre, à la demande des banques sans limitation de montant ou à l'initiative de chaque banque nationale.

Elles permettent de fournir ou de retirer des liquidités par le biais de prêts ou de dépôts d'une durée de 24 heures. Le taux d'intérêt de ces opérations est fixé par la BCE. Ils déterminent respectivement le taux plafond et le taux plancher du marché interbancaire au jour le jour.

Source : <https://www.economie.gouv.fr>

<https://www.economie.gouv.fr/facileco/politique-monetaire-banque-centrale-europeenne-bce>

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 19 sur 22

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : série de 6 à 9 questions à réponse courte

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Option : ENJEUX DE LA FRANCE CONTEMPORAINE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé ;

L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

À partir des documents joints et de vos connaissances personnelles, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1

Identifiez des thèmes de lutte des mouvements féministes dans les années 1970.

Question 2

Montrez les évolutions de la place des femmes dans l'enseignement supérieur et l'emploi depuis les années 1960-1970.

Question 3

Dans quels domaines les droits des femmes ont-ils évolué sous la V^e République ?

Document 1

L'évolution des droits des femmes en quelques dates

13 juillet 1965 : la loi portant réforme des régimes matrimoniaux modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

28 décembre 1967 : la loi Neuwirth autorise la contraception. Les décrets d'application ne sont publiés qu'en 1971.

17 janvier 1975 : promulgation de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse dite "loi Veil", adoptée pour une période de 5 ans.

13 juillet 1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle. **La loi réaffirme le principe de l'égalité dans tout le champ professionnel** (recrutement, rémunération, promotion ou formation). Sont désormais considérés comme ayant une valeur égale et donc méritant un salaire égal "les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse".

6 juin 2000 : promulgation de la loi n° 2000-493 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

23 juillet 2008 : la loi du 23 juillet complète l'article 1^{er} de la Constitution : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

9 juillet 2010 : promulgation de la loi 2010-769 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. La loi renforce le dispositif de prévention et de répression des violences faites aux femmes en instituant notamment l'ordonnance de protection des victimes et en mettant en place une **surveillance électronique du conjoint violent** (bracelet électronique).

Source : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19590-chronologie-des-droits-des-femmes>

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 20 sur 22

Femmes et hommes, une lente décrue des inégalités

À l'école, les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Pour celles qui rejoignent l'enseignement supérieur, l'orientation s'effectue plutôt vers des carrières dans le domaine médico-social ou médical et les sciences humaines. Ainsi, l'emploi des femmes se concentre dans certains secteurs d'activité et certains métiers, notamment de services et du soin. Plus diplômées que les hommes, les femmes ne représentent toutefois que 43 % des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020. Cette part a cependant doublé depuis 1980.

Le taux d'activité des femmes augmente régulièrement depuis le milieu des années 1970, alors que celui des hommes est plutôt stable depuis le début des années 1990 : en 2020, parmi les 15-64 ans, 68 % des femmes et 75 % des hommes participent au marché du travail. En 2019, le revenu salarial des femmes reste inférieur en moyenne de 22 % à celui des hommes (28 % en 2000). Un peu moins d'un tiers de cet écart s'explique par des différences de durée de travail. À l'arrivée des enfants, pour concilier vie privée et vie professionnelle, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à interrompre leur activité ou à réduire leur temps de travail : en 2020, celles qui travaillent sont trois fois plus souvent à temps partiel que les hommes (cinq fois plus en 2008). Les femmes ont également moins souvent accès aux postes les mieux payés et travaillent dans des entreprises et secteurs d'activité moins rémunérateurs.

La vie en couple est la situation la plus répandue. Néanmoins, avec la hausse des ruptures d'union, le nombre de mères à la tête d'une famille monoparentale a augmenté de 24 % entre 2006 et 2018. Parmi elles, une sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Du fait de carrières professionnelles plus courtes et moins bien rémunérées, les femmes partent à la retraite en moyenne un an plus tard que les hommes et leurs pensions sont inférieures. Enfin, en raison d'une espérance de vie plus élevée, les femmes sont majoritaires parmi les 65 ans ou plus, et leur part s'accroît avec l'âge. Davantage confrontées au veuvage, les femmes vivent plus souvent seules aux âges avancés et, après 75 ans, vivent plus fréquemment en établissement et dans des situations de dépendance.

Source : Philippe Roussel (Insee), article « femmes et hommes : une lente décrue des inégalités », INSEE, Mars 2022. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805>

Égalité femmes-hommes : « la parité comble des lacunes en termes de politiques publiques »

Le sociologue Quentin Lippmann décrypte, dans un entretien au « Monde », son étude de la « division sexuée du travail » au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le nombre de femmes députées ou sénatrices représente aujourd'hui un tiers des effectifs des Assemblées parlementaires. Quels changements observez-vous ?

En quinze ans, nous sommes passés de 10 % de femmes députées à 39 % en 2017 : la part des amendements sur l'égalité femmes-hommes a augmenté de près de 70 %. Au Sénat, la parité a été introduite en 2001 dans les circonscriptions comprenant plus de 4 élus : le nombre d'amendements sur l'égalité femmes-hommes a quadruplé sur la même période. De manière générale, on remarque que les femmes élues ont plus tendance à se spécialiser dans les amendements sur l'enfance, l'immigration et la santé, tandis que les hommes sont présents dans les thématiques liés à la défense, à l'outre-mer et aux élections.

La question du sexe ne devrait pas, a priori, avoir d'influence sur le travail législatif. Comment expliquez-vous ces différences ?

C'est la motivation principale de cette étude : voir si la sous-représentation des femmes en politique a des conséquences sur la mise en œuvre des politiques publiques. J'ai pu vérifier que la thématique de l'égalité femmes-hommes est moins portée dans une Assemblée où il y a 10 % de femmes que dans une Assemblée où il y en aurait 50 %.

Restent deux bémols : l'égalité femmes-hommes est un sujet porté par les femmes, mais pas par toutes les femmes. Près de la moitié des femmes élues travaillent sur ce thème, contre un quart des hommes. Il existe aussi des différences politiques : si les femmes, qu'elles soient de gauche ou de droite, ont la même probabilité de travailler sur le thème de l'égalité femmes-hommes, les élus hommes de gauche travaillent beaucoup plus sur ces problématiques que ceux de droite. Le genre transcende les partis.

Source : Propos recueillis par Alain Beuve Méry, Le Monde, 08 mars 2019.

Disponible sur : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/03/08/egalite-femmes-hommes-la-parite-comble-des-lacunes-en-termes-de-politiques->

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 21 sur 22

**Affiche du Mouvement de Libération de la Femme, 1971,
« Boulot, Omo, marmots, y'en a marre, contraception pour toutes et tous ».**



Source : Affiche de Jeanne Mengoulet, Paris, 1971. Bibliothèque Marguerite Durand.
Disponible sur : <https://www.mucem.org/media/3445>

Note : « OMO » est une marque de lessive américaine lancée en France en 1952.

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE			
Questions à réponse courte			
Session 2023	Durée : 3h	Coefficient : 2	Page 22 sur 22